

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINÉ,
Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,
Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND,
Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER,
Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE,
Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON,
Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON,
Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Jean-Marc CHAPPAZ, Eliane BERTIN,
Anne-Marie MATHIEU

Pouvoirs : 4 Olivier BAREILLE à Elodie RELING
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Eliane BERTIN à Jacques MEILHON
Anne-Marie MATHIEU à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 7 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 septembre 2023

Délibération n° 7

Délibération n° 056/2023 – Actualisation du tableau des emplois communaux

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Pour mémoire, le projet de réorganisation des services municipaux a été validé par la commission « personnel » le 11 mai 2023 et présenté en conseil municipal le 22 mai 2023. Sa mise en œuvre implique l'actualisation du tableau des effectifs, avec :

- La reformulation des emplois, conformément au nouvel organigramme ;
- La suppression de postes non pourvus.

Pour information, le 3 juillet 2023, les membres du comité social technique (CST) ont émis un avis favorable à la nouvelle organisation et aux 12 suppressions de postes envisagées. Ces dernières sont consécutives à des promotions internes et des avancements de grade sur les années antérieures ou à de simples vacances, parfois anciennes :

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail
Agent polyvalent services bâtiments, voirie et espaces verts	Adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TC
Agent polyvalent services bâtiments, voirie et espaces verts	Adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TC
Chef d'équipe CTM	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TC
Responsable cuisine et restaurant scolaire	Techniciens, agents de maîtrise et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 28h00
Responsable périscolaire	Adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TC
Agent entretien et restauration scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 16h00
Agent entretien et restauration scolaire	Adjoints techniques et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 19h00
Chargée de communication et d'accueil	Adjoints d'animation	TC
Animateur périscolaire	Adjoints d'animation et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 11h30
Directeur espace jeunes	Adjoints d'animation et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 28h30
Assistante de direction médiathèque	Adjoints du patrimoine et contractuels selon l'article L.332-14 et l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique	TNC – 17h30
Chargé de la vie institutionnelle, de la commande publique et des affaires juridiques	Adjoints administratifs	TC

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération du conseil municipal n° 048/2023 du 22 mai 2023 portant actualisation du tableau des emplois communaux,

VU l'avis favorable du comité social technique en sa séance du 3 juillet 2023 sur le nouvel organigramme induit par la réorganisation des services municipaux et sur les 12 suppressions de postes envisagées,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression des 12 emplois détaillés ci-dessus.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet au 1^{er} octobre 2023.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne





TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} OCTOBRE 2023

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	DGS de 2 000 à 10 000 habitants et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		DGS de 2 000 à 10 000 habitants	1
DGS	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	1		
Responsable du pôle cadre de vie	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Attaché	1
Responsable du pôle administration générale et ressources	Attachés, rédacteurs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Assistant(e) du DGS, chargé(e) des affaires juridiques, de la commande publique et du secrétariat des assemblées	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Assistant(e) du pôle développement territorial et aménagement durable, chargé(e) de l'urbanisme, de l'environnement et de l'écologie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Assistant(e) du pôle cadre de vie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif	0,8
Assistant(e) du pôle administration générale et ressources	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Chargé(e) de mission communication et participation citoyenne	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Gestionnaire des affaires sociales et du CCAS	Rédacteurs, adjoints administratifs, agents sociaux et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Rédacteur (contractuel)	0,8
Agent d'accueil mairie - Chargé(e) de l'état civil et de la gestion du cimetière	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Chargé(e) du secrétariat de la police municipale	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Animateur(trice) périscolaire	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique	1
Chargé(e) de l'animation locale, de la vie associative et sportive	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			13,8	12	2		11,6
FILIERE TECHNIQUE							
Responsable du pôle développement territorial et aménagement durable	Ingénieurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Ingénieur	1
Responsable du centre technique municipal	Techniciens, agents de maîtrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise principal	1
Référent(e) des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Référent(e) maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	1
Agent de maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1			
Agent polyvalent bâtiments, voirie et espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1			
Agent polyvalent bâtiments, voirie, espaces verts et logistique	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Gestionnaire de l'unité centrale de production (UCP)	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique	1
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant UCP	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,9
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant satellite	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 30h00	0,86	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,86
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8		1		
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique	0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 22h00	0,63	1			
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 27h00	0,77	1		Adjoint technique (contractuel)	0,77
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 34h00	0,97	1		Adjoint technique	0,97

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE							
FILIÈRE MÉDICO SOCIALE							
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 1 ^{ère} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,8
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE							
FILIÈRE ANIMATION							
Responsable de la vie scolaire et périscolaire	Adjoint(e) d'animation, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Animateur(trice) périscolaire	Adjoint(e) d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 19h00	0,54	1		Adjoint d'animation	0,54
TOTAL FILIÈRE ANIMATION							
FILIÈRE CULTURELLE							
Adjoint(e) responsable de la médiathèque, référent multimédia	Adjoint(e) du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint(e) de médiathèque, référent secteur jeunesse	Adjoint(e) du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint du patrimoine	1
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE							
FILIÈRE SÉCURITÉ							
Responsable de la police municipale	Agents de police municipale	TC	1	1		Brigadier chef principal	0,5
Policier municipal	Agents de police municipale	TC	1	1		Gardien brigadier	1
TOTAL FILIÈRE SÉCURITÉ							
TOTAL EFFECTIFS							
			46,27	43	7		39,14